

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014

Le CONSEIL MUNICIPAL, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le trois février deux mille quatorze à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLEMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - M. PETERLONGO - Mme ISSINDOU - Mme BODIN - M. JOYEUX - Mme MARION - Mme MINOT - Mme BATAILLE - M. BLAUD - M. DERVILLE - M. LAGRANGE - M. NEUVILLE - Mme VOYER - Mme FAUGERON - M. GUILLON - Mme GREGOIRE - Mme TERNY - Mme GIRARD - M. PIQUION - M. GERMANEAU - Mme THIMONIER.

POUVOIRS : - M. MONDON à M. CLEMENT - M. DJANIKIAN à M. JOYEUX - Mme NIVET à Mme BODIN - Mme BIGET à M. BLAUD - M. DELAHAYE à Mme ISSINDOU - M. TAUDIERE à Mme MINOT.

ABSENTS : M. CHAIGNEAU et Mme SALLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LIGUGE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS DE GIVRAY.

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires mis en œuvre par la commune de LIGUGE, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Domaine de Givray est ouvert les mercredis matins libérés, uniquement pour les enfants domiciliés à SAINT BENOIT. Cette ouverture entraîne des frais auxquels la commune de LIGUGE nous demande de participer pour un montant de 150 Euros par mercredi libéré.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 précisant la participation de la commune d'un montant de 150 Euros par mercredi libéré.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**ELIBERATION N° 2**

**OBJET : REVALORISATION DU PLAFOND DE RESSOURCES PERMETTANT DE CALCULER LA PARTICIPATION DES PARENTS POUR LA GARDE DE LEUR ENFANT EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'application d'un plafond de ressources pour le calcul de la participation des parents pour la garde de leur enfant à la structure multi accueil « Les P'tites Canailles » et propose de le revaloriser.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, avec 24 voix pour et 3 abstentions),

- **REEVALUE** le plafond de revenus maximum mensuel et le fixe à 4 900 Euros à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

**ADOPTÉ A 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui précise dans son article 46, que la commission communale d'accessibilité doit établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal. Ce rapport sera ensuite adressé aux différents organismes concernés : Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS, Président du Conseil Général, Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Ce rapport fait état du bilan d'activités pour l'année 2013 dont l'état d'avancement au 31 décembre 2013 de la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du présent rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE ALIENOR.**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'école de chiens guides d'aveugles Centre Aliénor qui a remis un chien à un sancto-bénédictin.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'un montant de 750 Euros (sept cent cinquante euros) à l'école de chiens guides d'aveugle Centre Aliénor de MERIGNAC, 11 rue Joseph Cugnet - 33700 MERIGNAC.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : SUBVENTION AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN SOLIDARITE AVEC LES PHILIPPINES VICTIMES D'UN TYPHON DEVASTATEUR.

Monsieur le Maire fait savoir qu'à la suite d'un typhon dévastateur qui a fait déjà plus de 10 000 morts aux Philippines, il est possible de contribuer à l'aide humanitaire sur place en subventionnant le FACECO.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 000 Euros (mille euros) au Fonds d'Aide extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 6**

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CARREFOUR DES COMMUNES EN SOLIDARITE AVEC LES SINISTRES DU VAR.**

*Monsieur le Maire fait savoir qu'à la suite des inondations qui ont ravagées une partie du Var, il est possible de contribuer à l'aide sur place en subventionnant l'association « Carrefour des Communes ».*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'un montant de 500 Euros (cinq cents euros) à l'Association « Carrefour des Communes - B.P. 48 - 91312 MONTLHERY.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR.

La commune de SAINT BENOIT, dans le cadre de la promotion des défibrillateurs auprès du public, souhaite acheter un nouveau matériel pour l'installer salle du Gravion (salle des sports) se situant à proximité de l'école Irma Jouenne.

Le coût de cet équipement est de 2 200 euros H.T..

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** du Département, une subvention de 500 Euros,
- **PREND L'ENGAGEMENT** de financer le complément par autofinancement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 8**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION D'OUVRAGE D'ART (mur de soutènement de la rue de la Fauquerie).**

*La commune de SAINT BENOIT, dans le cadre de la sécurisation de la solidité d'une voie tenue par un mur de soutènement, il y a lieu d'engager des travaux sur ce mur.*

*Le coût de cette dépense est estimé à environ 7 440 Euros H.T..*

*Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,*

- **SOLLICITE** du Département, une subvention aussi élevée que possible,
- **PREND L'ENGAGEMENT** de financer le complément par autofinancement.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 9

OBJET : ACHAT D'UNE PARCELLE A LA VARENNE APPARTENANT A LA SOCIETE SAFICO DE BUXEROLLES - parcelle cadastrée section BB n° 40.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SAFICO est vendeur d'une parcelle de terrain située à La Varenne, cadastrée section BB n° 40 d'une superficie de 77 m² pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section BB n° 40 située au lieudit « Les Grands Rondeaux » d'une superficie de 77 m² appartenant à la société SAFICO domiciliée 9 bis rue Diégo Rivera - 86000 POITIERS - pour l'euro symbolique,
- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : ACHAT DE TERRAIN A GRAND POITIERS POUR AMENAGEMENT DE CHEMIN PIETONNIER.**

*Cette délibération annule et remplace celle en date du 16 septembre 2013 (erreur matérielle).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir une bande de terrain aux abords du gymnase Chantejeau appartenant à GRAND POITIERS. Sur cette emprise, des travaux de cheminement ont été réalisés, avec l'accord des services concernés de GRAND POITIERS, afin de sécuriser le trajet des élèves du collège Renaudot.*

*Cet achat s'effectuerait à l'euro symbolique et porte sur une portion de la parcelle cadastrée section CE n° 57 d'une superficie approximative de 151 m<sup>2</sup> et sise à SAINT BENOIT.*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **ACCEPTE** cette cession aux conditions sus indiquées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,
- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 11

OBJET : CONTRAT D'ETUDES ET DE CONSEILS EN ASSURANCE - PROTECTAS.

Les contrats destinés à garantir la commune contre les différents risques auxquels elle est exposée, doivent être renégociés.

Les assurances requièrent une technicité importante, notamment du fait de leur assujettissement au code des marchés publics. Par ailleurs, la commune ne dispose pas des ressources internes suffisantes pour procéder à une analyse fine des garanties actuelles et de celles réellement nécessaires à la protection des collectivités et de ces agents. Il apparaît donc indispensable de s'attacher les services d'un cabinet spécialisé susceptible tout à la fois de procéder à un audit des contrats actuels, d'assister la commune dans la mise en concurrence et dans la conclusion des contrats à souscrire en 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société PROTECTAS pour un montant de 4 150 Euros hors taxes (compte 6226 - Honoraires), sous la forme d'un groupement de commandes avec le C.C.A.S.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier les termes et à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ATAL PAR ADUCTIS.**

*Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de contrat pour l'assistance et la maintenance du logiciel (ATAL) de gestion des services techniques avec la Société ADUCTIS.*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DONNE SON ACCORD** sur les termes du présent contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL avec la Société ADUCTIS, 1, burospace - 91571 BIEVRES CEDEX.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 13

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION (2014).

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention pour la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion permettant de proroger la convention durant l'année 2014.

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DONNE SON ACCORD** pour la signature de cet avenant (pour l'année 2014),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

*La séance a été levée à 21 H.*

*La secrétaire,  
Michelle MINOT.*

| <b>DELIBERATIONS</b> | <b>OBJET</b>                                                                                                                                          |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                    | SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LIGUGE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS DE GIVRAY         |
| 2                    | REVALORISATION DU PLAFOND DE RESSOURCES PERMETTANT DE CALCULER LA PARTICIPATION DES PARENTS POUR LA GARDE DE LEUR ENFANT EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL   |
| 3                    | PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE                                                                             |
| 4                    | SUBVENTION A L'ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE ALIENOR                                                                                       |
| 5                    | SUBVENTION AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN SOLIDARITE AVEC LES PHILIPPINES VICTIMES D'UN TYPHON DEVASTATEUR. |
| 6                    | SUBVENTION A L'ASSOCIATION CARREFOUR DES COMMUNES EN SOLIDARITE AVEC LES SINISTRES DU VAR                                                             |
| 7                    | DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR.                                                                            |
| 8                    | DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION D'OUVRAGE D'ART (mur de soutènement de la rue de la Fauquerie)                             |
| 9                    | ACHAT D'UNE PARCELLE A LA VARENNE APPARTENANT A LA SOCIETE SAFICO DE BUXEROLLES - parcelle cadastrée section BB n° 40                                 |
| 10                   | ACHAT DE TERRAIN A GRAND POITIERS POUR AMENAGEMENT DE CHEMIN PIETONNIER                                                                               |
| 11                   | CONTRAT D'ETUDES ET DE CONSEILS EN ASSURANCE - PROTECTAS                                                                                              |
| 12                   | CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ATAL PAR ADUCTIS                                                                                   |
| 13                   | AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION (2014)                                                 |

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**

| <b>NOM</b>                  | <b>SIGNATURE</b> |
|-----------------------------|------------------|
| <i>CLEMENT DOMINIQUE</i>    |                  |
| <i>PETERLONGO BERNARD</i>   |                  |
| <i>ISSINDOU ANNIK</i>       |                  |
| <i>BODIN MARIE-CLAUDE</i>   |                  |
| <i>MARION MONIQUE</i>       |                  |
| <i>JOYEUX ALAIN</i>         |                  |
| <i>NEUVILLE CLAUDE</i>      |                  |
| <i>DERVILLE ALAIN</i>       |                  |
| <i>GIRARD MARIE JOSEPHE</i> |                  |
| <i>TERNY JACQUELINE</i>     |                  |
| <i>BATAILLE MARTINE</i>     |                  |
| <i>GUILLON EMMANUEL</i>     |                  |
| <i>TAUDIERE PHILIPPE</i>    |                  |
| <i>MINOT MICHELE</i>        |                  |
| <i>FAUGERON AGNES</i>       |                  |
| <i>BLAUD JOEL</i>           |                  |
| <i>LAGRANGE JEAN PIERRE</i> |                  |
| <i>GREGOIRE PATRICIA</i>    |                  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <i>VOYER NATHALIE</i>   |  |
| <i>THIMONIER ANDREA</i> |  |
| <i>GERMANAUD HENRI</i>  |  |
| <i>PIQUION HERVE</i>    |  |